

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 28 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Castelnau d'Estrètefonds, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., LACOME J.L., LAGORCE P., NEBOUT D., SAINT PAUL A. et TAGNERES B.
CC du Val' Aïgo :	Mr OGET E.
CC du Frontonnais :	Mrs AUSSEL E., BERGON F., DESTAMPES C., FARDOU M., PETIT P., VASSAL J.P et VIDAL L.
CC de Cadours :	Mr CLUZET A.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES Ch. par BLANC M., CUJIVES D. par BOURGEOIS J.L.
CC du Frontonnais :	Mrs LEGRAND A. par DUPUY D., Mme GIBERT J. par Mr AUSSEL E.
CC de Cadours :	Mrs ZACCARIOTTO Cl. par PARDO A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mr CAMPOS F.
CC du Val' Aïgo :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J-C., RAYSSEGUIER J-L. et ROUX D.
Commune à compétence SCoT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 31
Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 05 – 2013 :

Approbation du Compte de Gestion 2012 du Trésor

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité Syndical,

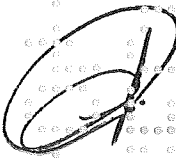
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Date de la convocation : 21/03/2013
Date d'affichage : 21/03/2013
Certifié exécutoire le : 09/04/2013
Affichée le : 09/04/2013


Éric OGEI
Président

